



École nationale supérieure de la police (ENSP)

Dernière modification le 22 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [04 72 53 18 50](tel:0472531850)(tel:0472531850)

Fax : [04 72 53 19 00](tel:0472531900)(tel:0472531900)

Site web : <http://www.ensp.interieur.gouv.fr> ↗ (<http://www.ensp.interieur.gouv.fr>)

• [➤ Formulaire de contact](http://www.ensp.interieur.gouv.fr/Informations-legales/Nous-contacter) ↗ (<http://www.ensp.interieur.gouv.fr/Informations-legales/Nous-contacter>)

Adresse

9 rue Carnot
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Missions

La mission principale de l'ENSP est la formation initiale et continue des commissaires de police (corps de conception et de direction de la police nationale) et des officiers de police (corps de commandement). En parallèle, l'ENSP propose : une préparation aux concours externes de commissaire et d'officier de police par le biais de classes préparatoires intégrées ; des stages de formation continue à destination d'autres fonctionnaires de police, d'élus et de cadres supérieurs d'administrations ou d'entreprises ; un dispositif de formation initiale ou continue des auditeurs et stagiaires étrangers. L'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale.

Responsable(s)

- **Directrice**
Martine SANCHEZ-COUDERT, inspectrice générale de la police nationale
Téléphone : 04 72 53 18 50
- **Directeur adjoint, directeur des formations et de la recherche**
Non communiqué
- **Secrétaire général**
Non communiqué

Textes de loi et références

- Statut et missions de l'École nationale supérieure de la police (Code de la sécurité intérieure, partie réglementaire) ↗
(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000028285682&idSectionTA=LEGISCTA000028286954&cidTexte=LEGITEXT000025503132>)